

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
1^{er} avril 2021
Français
Original : anglais

**Assemblée générale
Soixante-quinzième session
Point 39 de l'ordre du jour
La situation en Afghanistan**

**Conseil de sécurité
Soixante-seizième année**

**Lettre datée du 29 mars 2021, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une déclaration conjointe de la troïka élargie sur le règlement pacifique du conflit en Afghanistan (voir annexe), adoptée lors de la réunion ordinaire des représentants de la Fédération de Russie, de la République populaire de Chine, des États-Unis d'Amérique et de la République islamique du Pakistan, qui s'est tenue le 18 mars 2021 à Moscou.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 39 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

(Signé) Vassily Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 29 mars 2021 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

[Original : anglais et russe]

Déclaration conjointe de la troïka élargie sur le règlement pacifique du conflit en Afghanistan (Moscou, 18 mars 2021)

Le 18 mars 2021, Moscou a accueilli une réunion ordinaire de la troïka élargie composée de représentants de la Russie, de la Chine, des États-Unis et du Pakistan, qui visait à faire progresser le processus afghan pour parvenir à un règlement négocié et à un cessez-le-feu permanent et complet. Y ont participé des représentants du Gouvernement afghan, les membres du Haut Conseil pour la paix et la réconciliation nationale, des personnalités politiques afghanes de premier plan et des représentants du mouvement Taliban, ainsi que le Qatar et la Turquie en tant qu'invités d'honneur.

Guidés par l'esprit des débats et la teneur des déclarations conjointes publiées à l'issue des précédentes réunions de la troïka tenues les 22 mars, 25 avril, 11 juillet et 25 octobre 2019 et des conférences en ligne organisées les 3 juin et 30 novembre 2020, les quatre États participants sont convenus de ce qui suit :

1. Nous prenons acte du fait que les Afghans sont nombreux à réclamer avec sincérité l'instauration d'une paix juste et durable et la fin de la guerre, et nous confirmons qu'une paix à long terme ne peut être conclue que dans le cadre d'un règlement politique négocié.
2. Nous demandons à toutes les parties au conflit en Afghanistan de réduire la violence dans le pays et aux Taliban de ne pas mener d'offensive ce printemps, de sorte à éviter d'autres pertes en vies humaines et à créer un environnement propice à un règlement politique négocié.
3. Comme mentionné dans la résolution [2513 \(2020\)](#) du Conseil de sécurité de l'ONU, nous ne sommes pas favorables à la restauration de l'Émirat islamique et nous demandons au Gouvernement de la République islamique et au Haut-Conseil pour la paix et la réconciliation nationale d'instaurer un dialogue ouvert avec leurs homologues taliban en vue d'un règlement négocié.
4. Nous engageons instamment les participants aux négociations entre Afghans d'entamer immédiatement des pourparlers sur des questions fondamentales pour le règlement du conflit telles que les fondations sur lesquelles reposera le futur État afghan pacifique et stable, le contenu de la feuille de route politique devant conduire à la constitution d'un gouvernement inclusif et les modalités d'un cessez-le-feu permanent et général. En ce moment crucial, nos quatre États demandent aux parties de négocier et de conclure un accord de paix qui mettra fin à une guerre longue de plus de 40 ans en Afghanistan.
5. Nous recommandons vivement un règlement politique juste et durable qui puisse conduire à la constitution d'un Afghanistan indépendant, souverain, unifié, pacifique, démocratique et autonome, libéré du terrorisme et l'industrie illicite de la drogue, ce qui contribuera à l'instauration de conditions incitant au retour volontaire, durable et rapide des réfugiés afghans, et propices à la stabilité et à la sécurité mondiale.
6. Nous demandons à tous les Afghans, notamment le Gouvernement de la République islamique et les Taliban, de faire en sorte que les terroristes, qu'il s'agisse d'individus ou de groupes, n'utilisent pas le territoire afghan pour menacer la sécurité d'un autre pays quel qu'il soit.

7. Nous réaffirmons que tout accord de paix doit prévoir des dispositions de protection des droits de tous les Afghans, femmes, hommes, enfants, victimes de guerre et minorités, et doit satisfaire la forte aspiration de l'ensemble de la population au développement économique, social et politique et à l'état de droit.
8. Nous encourageons tous les pays concernés à soutenir le peuple afghan et à contribuer à un accord de paix durable dans l'intérêt de tous. Nous réaffirmons notre détermination à mobiliser l'appui politique et économique de la communauté internationale au bénéfice de l'Afghanistan, une fois l'accord politique conclu.
9. Nous sommes reconnaissants à l'État du Qatar de contribuer de longue date à faciliter le processus de paix et nous appuyons la poursuite des pourparlers entre les équipes négociatrices des parties au conflit à Doha, qui, depuis leur lancement en septembre 2020, ont permis de progresser de façon notable sur la voie d'un règlement politique.
10. Nous prenons acte et nous félicitons de tous les efforts actuellement déployés par la communauté internationale pour faciliter et appuyer un règlement négocié qui soit établi dans les meilleurs délais. Nous notons que le Secrétaire général Guterres a nommé M. Jean Arnault au poste d'envoyé personnel du Secrétaire général pour l'Afghanistan et les questions régionales. Nous accueillons avec satisfaction le rôle positif et constructif que joue l'Organisation des Nations Unies dans le processus de paix et de réconciliation afghan.
